



CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit décembre à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de SAINT-VRAN légalement convoqué le douze décembre 2025, s'est assemblé à la Mairie, sous la présidence de Mme GASPAILLARD Evelyne, Maire.

Présents : Mme GASPAILLARD Evelyne, M. POSTAIRE Xavier, M. DESBOIS Dominique, M. VIEIRA Pascal, Mme RUELLAN Christelle, M. GASPAILLARD Vincent, M. MARCHAND Philippe, Mme MARETHEU Virginia, Mme ROUXEL Anne-Marie, M. CARDIN Yannick, Mme BADOUARD Sandrine, Mme GONTHIÉ Martine

formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire : M. POSTAIRE Xavier

Nombre de membres en exercice : 12

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres votants : 12

ORDRE DU JOUR :

- Personnel communal - Mise à jour du tableau des effectifs
- Programme voirie 2026
- Eglise - Devis dévégétalisation clocher et travaux sur toiture
- Questions et informations diverses

Le procès-verbal de la séance du 13 novembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

1) Tableau des effectifs : suppression d'emplois

Madame le Maire expose que conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité territoriale sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. Dans le même ordre d'idées, il revient au conseil municipal de supprimer les emplois dont le maintien n'est plus indispensable au regard des besoins du service public.

Compte tenu d'une nomination d'un stagiaire, d'une radiation des cadres suite à disponibilité et d'une promotion interne et après avis favorable du comité social territorial en date du 27 novembre 2025,

- le conseil municipal **décide**, à l'unanimité, de supprimer les emplois de catégorie C suivants à compter du 1^{er} janvier 2026 :
 - Adjoint Technique (DHS : 33H27)
 - Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe (DHS : 35H)
 - Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe (DHS : 35H)

2) Programme voirie 2026

Madame le Maire présente au conseil municipal l'estimation du programme voirie communale 2026 réalisée par M. GUILLUME Pascal, directeur du service technique à Loudéac Communauté Bretagne Centre :

- **Tranche ferme**
 - « Accès au 64 le Vieux Bourg » : 4 836.50 € soit 5 803.80 € TTC
 - « la Ferrière » : 12 054 € HT soit 14 464.80 € TTC
 - « la Boulais » : 13 496 € HT soit 16 195.20 € TTC
- **Tranche conditionnelle**
 - « le Bodeuc » : 12 624 € HT soit 15 148.80 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'estimatif voirie d'un montant de 30 386.50 € HT soit 36 463.80 € TTC. La possibilité d'affermir la tranche optionnelle sera étudiée lors d'un prochain conseil municipal après analyse des résultats de l'appel d'offres.

3) Eglise - Dévégétalisation du fût de clocher et travaux sur toiture

Madame le Maire présente au conseil municipal le devis de l'entreprise ART PROTECT de MORIEUX portant sur les travaux de dévégétalisation du fût de clocher et la reprise ponctuelle d'ardoises sur la toiture de la nef et de la sacristie de l'Eglise d'un montant de **3630 € HT** soit **4356 € TTC**.

Après en en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de retenir le devis présenté.
- **Autorise** le Maire à signer ce devis.

Le Secrétaire de séance,



Xavier POSTAIRE

Pour copie conforme,

Le Maire,



Evelyne GASPAILLARD